

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne : aide à Malte, à l'Italie, au Portugal et à l'Espagne à la suite des tempêtes de 2026

2026/0284(BUD) - 21/10/2026 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 651 voix pour, 17 contre et 3 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour apporter une aide à Malte et à l'Italie à la suite de la tempête Harry en janvier 2026 et au Portugal et à l'Espagne à la suite des tempêtes de janvier et février 2026.

Le Parlement a approuvé la décision de mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) à hauteur de **489.148.220 euros** pour apporter une aide à Malte et à l'Italie à la suite de la tempête Harry en janvier 2026 et au Portugal et à l'Espagne à la suite des tempêtes de janvier et février 2026.

Étant donné que les demandes soumises par Malte, l'Italie, le Portugal et l'Espagne remplissent les conditions requises pour l'octroi d'une contribution financière du Fonds, le Parlement a approuvé les montants suivants au titre des engagements et des crédits de paiement inscrits dans le budget général de l'Union pour l'exercice 2026:

- **3.724.057 EUR à Malte ;**
- **74.884 983 EUR vers l'Italie ;**
- **261 483.810 EUR vers le Portugal ;**
- **149.055.370 EUR vers l'Espagne.**

La résolution a mis en lumière la multiplication des catastrophes naturelles graves, destructrices et meurtrières en Europe, dont les conséquences sont exacerbées par l'activité humaine, malgré les efforts déjà déployés aux niveaux de l'Union, national, régional et local pour **renforcer la préparation, la prévention et la résilience face aux catastrophes**. Elle a invité les États membres et la Commission à investir davantage dans la prévention, la résilience, l'adaptation et l'atténuation des risques afin de limiter les pertes humaines et économiques.

À cet égard, les États membres ont encouragé l'utilisation systématique et l'intégration opérationnelle **d'outils numériques** innovants, de données satellitaires (par exemple Copernicus), de l'intelligence artificielle et de systèmes d'alerte précoce pour améliorer l'évaluation des risques, l'anticipation, la préparation, la réponse et le relèvement en cas de catastrophe.

En outre, le Parlement a estimé que les actions actuellement financées au titre du cadre financier pluriannuel (CFP) devraient continuer à bénéficier d'un **financement adéquat dans le cadre du prochain CFP**, afin de répondre à l'intensification des catastrophes naturelles au sein de l'Union et d'apporter un soutien concret aux États membres et aux régions touchés. Ce financement permettrait aux États membres de réagir plus efficacement et plus rapidement aux catastrophes, tandis que d'autres instruments, notamment les fonds de cohésion dont la vocation première n'est pas la réponse aux catastrophes, pourraient être préservés.

La Commission est invitée à explorer toutes les pistes possibles pour **accélérer la mobilisation du FSUE et simplifier ses procédures**, notamment en réduisant les charges administratives inutiles, la bureaucratie et les exigences imposées aux États membres concernés et aux bénéficiaires finaux.

Enfin, le Parlement a souligné l'urgence de débloquent une aide financière immédiate par le biais du Fonds européen de soutien financier (FESF) afin de garantir que le soutien puisse parvenir à Malte, à l'Italie, au Portugal et à l'Espagne en temps opportun pour soutenir une reprise rapide et durable.